



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Rapport de synthèse

Deuxième Cours régional de cadres pour la prévention de l'extrémisme violent (PEV)

**à l'intention des Etats membres de la Communauté
économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)**

Libreville, Gabon, 28-31 mars 2022



Table des matières	
Note des responsables du Cours	p.2
I. Introduction	p.3
II. Portée, méthodologie, ressources et organisateurs	p.3
III. Thèmes de la PEV	p.4
III. 1 La connaissance des moteurs de l'EV	p.4
III. 2 La force et les outils de la PEV	p.5
III. 3 Le rôle de certains acteurs de la société dans la PEV	p.6
III. 4 Education et gouvernance environnementale, emblématiques moteurs de la PEV	p.7
IV. Conclusion	p.8
Annexe 1 – Références utiles	p.9
Annexe 2 – Un mot des partenaires	p.10

Note des responsables du Cours

Les responsables du Cours tiennent à remercier tous les participants et toutes les personnes ressources sollicitées pour leurs inestimables contributions à ce cours interactif. Ils restent néanmoins seuls responsables des éventuelles lacunes et de la retranscription des travaux dans le présent rapport.

Toute question à propos du Cours est à adresser aux co-directeurs :

- Col. Christian Emmanuel MOUAYA POUYI, Responsable des formations, CAERT / UA (pouyim@africa-union.org / mouayapouyi2003@yahoo.fr)
- Mme Carol MOTTET, Conseillère principale, Division Sécurité humaine, DFAE suisse (carol.mottet@eda.admin.ch)

I. Introduction

Le programme conjoint de **formation pour la prévention de l'extrémisme violent (PEV)** a été lancé en 2019 par le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT) de l'Union africaine, situé à Alger, et la Division Paix et droits de l'homme (DPDH) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de Suisse, à l'intention des Etats membres de l'Union africaine.

Inquiets de la multiplication des groupes armés de violence extrême, les Etats touchés par ce phénomène ont, jusqu'à présent, réagi en priorité de manière sécuritaire et militaire au cours de cette dernière décennie. Pour ceux qui ont été jusqu'à présent épargnés mais qui s'inquiètent de cette menace, l'option de la réponse armée est également envisagée en premier lieu. **L'objet de ce programme est donc d'intégrer ces réponses classiques à une approche globale qui tienne compte de la sécurité « humaine »**, c'est-à-dire de l'ensemble des politiques et décisions qui permettent aux sociétés et aux individus de vivre en harmonie, en prenant l'Homme comme référent de toute solution sécuritaire et en plaçant sa sécurité au centre de toute préoccupation. La conviction qui soutient ce programme conjoint de formation est d'envisager un avenir pacifique à chaque société par des processus de dialogues et de partages permettant aux ruptures politiques actuelles de se colmater progressivement. Pour cela, il est important de réunir l'ensemble des composantes de la société (publiques ou privées) d'un Etat ou d'une région pour comprendre tant les causes de la violence extrême, qui peut varier énormément d'un endroit ou d'un pays à l'autre, que les outils les plus adéquats pour la prévenir.

Ce programme conjoint de formation, qui est composé d'une série de cours tant régionaux que nationaux, entend ainsi apporter sa contribution à la construction d'une réponse centrée sur la prévention de la violence et à renforcer les capacités de hauts cadres publics et civils à intégrer effectivement cette approche dans leurs activités et responsabilités respectives.

II. Portée, méthodologie, ressources et organisateurs

Ce programme a organisé, du 28 au 31 mars 2022 à Libreville, **le second cours régional pour la PEV, destiné aux cadres en provenance des Etats de la CEEAC** (Afrique centrale).

Y participèrent une cinquantaine de personnalités de haut niveau en provenance de huit pays de la région, accompagnés d'une dizaine de spécialistes, pour la plupart, du continent africain. Comme pour l'ensemble de ce programme, des hauts fonctionnaires de services de l'administration, des représentants des forces de défense et de sécurité (FDS), des femmes et hommes politiques, des leaders communautaires et élus locaux ainsi que des membres de la société civile avaient été invités au cours.

Ce cours régional faisait suite à un cours pilote réalisé du 6 au 9 août 2019 à Yaoundé. De manière volontaire, le présent rapport ne revient pas en détails sur la portée (concept, enjeux et objectifs), la méthodologie, les ressources et les organisateurs du cours, ces éléments ayant été présentés de manière complète dans le rapport de 2019, et étant récurrents pour l'ensemble du programme. Le rapport de 2019 est disponible en français et en anglais sur le site de l'Union africaine.¹

¹ Rapport : https://au.int/sites/default/files/documents/39274-doc-rapport_synthese_fr.pdf ; Report: https://au.int/sites/default/files/documents/39274-doc-summary_report_1.pdf

Ce second cours régional pour l’Afrique centrale était composé de **22 modules** qui firent tous l’objet d’exposés et de débats spécifiques et, par la suite, d’échanges approfondis en groupes de travail. Ceux-ci permirent aux participants de toucher du doigt, par des discussions et exercices pratiques, toute l’ampleur, la complexité mais aussi l’importance de **l’approche de prévention**. Ces modules s’inséraient dans **quatre grands chapitres** distincts : la connaissance des moteurs de l’EV, la force et les outils de la PEV, les rôles que chaque acteur de la société est appelé à jouer dans l’espace qui est le sien, et quelques défis particuliers (tels l’éducation et la gouvernance environnementale).

III. Thèmes de la PEV

III. 1 La connaissance des moteurs de l’EV

Il fut fait le constat de la montée ininterrompue de la violence extrémiste qui gagne en amplitude sur le plan géographique, et de la multiplication des groupes, qui de surcroît connaissent des mutations démographiques importantes, notamment une présence accrue de femmes et jeunes, qui jouent des rôles de plus en plus prépondérants. La complexification croissante des modus operandi de ces groupes fut également constatée.

Cinq intervenants se penchèrent sur la réalité de la violence extrême sous des angles spécifiques : historique, sociologique, politique, économique et culturel. Leurs contributions soulignèrent, en particulier, la complexité du phénomène, les multiples causes de la violence, l’utilisation qui en est faite selon les lieux où elle sévit, l’évolution de la composition des groupes armés, les réactions fort diverses des populations locales à cette violence et les réactions, à rythme varié, des Etats.

Les participants souscrivirent à la nécessité de **mieux comprendre les réalités de la violence extrême** telles qu’elles sont de plus en plus illustrées par les travaux des chercheurs. Ils soulignèrent l’importance de **soutenir cette recherche** qui est souvent considérée comme secondaire et qui, cependant, est absolument nécessaire pour prendre les décisions adéquates dans le cadre de chaque situation de conflit. Mais de nombreux défis attendent les chercheurs : le financement, la difficile collecte des données, l’accès aux données officielles, leur sécurité, leur objectivité, leur neutralité, souvent leur isolement et la méfiance des FDS et des décideurs à leur égard. Autant de difficultés à surmonter, auxquelles s’ajoutent l’insuffisante implication de chercheurs locaux et la puissance des structures de recherche étrangères.

La recherche permet, en particulier, de mieux comprendre comment les groupes armés (mais aussi les divers autres acteurs de la violence) s’insèrent et utilisent des **conflits latents ou mal résolus**, comment leur force de frappe est utilisée par différentes structures politiques, économiques ou idéologiques, dont certaines ont pignon sur rue dans les Etats concernés, quels sont leurs liens avec les **réseaux mafieux et de trafiquants** (et même, parfois, avec des groupes criminels internationaux) ou comment ces groupes utilisent la faiblesse des dispositifs sécuritaires et la **porosité des frontières** dans leurs mouvements régionaux.

Il fut également montré, grâce aux recherches effectuées, que **la force d’attraction des groupes armés** était due à de multiples facteurs, en particulier à la mauvaise gestion administrative des territoires (marginalisation des confins et refus de décentraliser), à la faiblesse même des Etats dans lesquels les populations n’ont souvent plus confiance, à l’absence de participation des citoyens aux décisions qui les concernent, aux inégalités multiples entre élites et populations, au recours à l’armée dans tous les moments difficiles de la

vie des Etats du sous-continent, aux opérations militaires trop souvent peu respectueuses des besoins et attentes des populations et aux conflits intercommunautaires et intergénérationnels. S'il fut montré que les causes de l'EV peuvent être endogènes autant qu'exogènes (de nombreux exemples d'interventions extérieures ou de soutiens à des groupes armés violents ont été donnés), il fut aussi relevé, avec raison, que toute radicalisation n'était pas à stigmatiser (**exemples de Ghandi ou Mandela**), surtout quand elle exprime une remise en cause d'un ordre établi qui ne respecte pas les besoins fondamentaux des populations.

Les **causes économiques** de l'EV furent largement débattues. Pauvreté récurrente, absence de perspectives pour les jeunes, inégalités entre citoyens, limite de la résilience économique des populations, main basse sur les ressources naturelles, expropriations foncières, corruption, attentes sociales non satisfaites, en sont les raisons les plus souvent citées. La disparité économique entre des zones dans un même pays peut également favoriser de violents ressentiments. En outre, les groupes armés se sont montrés dans plus d'un cas, là où ils ont le contrôle des activités économiques locales, de bien meilleurs gestionnaires que les Etats. Cela est reconnu par les populations.

Quant aux **motivations plus directes qui poussent les jeunes à rejoindre les groupes EV**, il fut souligné que cela ne se fait pas du jour au lendemain. Il y a un temps entre l'attraction et le départ (donc la possibilité également de travailler sur la prévention). Au niveau individuel, les facteurs d'attraction peuvent comprendre la vengeance, les traumatismes liés aux déficiences du comportement des fonctionnaires ou des « corps habillés », l'appât du gain, l'appartenance à un groupe solidaire et dynamique, l'appel religieux, familial ou ethnique ou tout simplement la coercition. Le besoin de protection et la recherche de justice et d'équité ont également été cités comme des facteurs qui incitent les jeunes à rejoindre les groupes violents. Bien comprendre les motivations de ralliement, c'est également pouvoir envisager le retour, la réinstallation et l'éventuelle participation des retournés aux efforts de PEV.

III. 2 La force et les outils de la PEV

La stratégie antiterroriste des Nations (2006) et le Plan d'action du SG des NU pour la PEV (2016) sont les points d'ancrage internationaux de la démarche de prévention. Ce sont ces textes et leurs recommandations qui ont servi d'ossature à l'ensemble des stratégies nationales et régionales de PEV approuvées depuis lors par les Etats. Mais si ces stratégies existent bel et bien sur le papier, cette gouvernance PEV ne semble pas avoir encore été vraiment intégrée, sept ans plus tard, aux politiques publiques et aux discours des dirigeants. Or l'EV ne s'est pas dissipé depuis lors. Bien au contraire, la violence déborde actuellement largement le cercle des EV. C'est, en fait, à une expansion contagieuse de la violence à laquelle nous semblons assister actuellement, dont les populations sont les premières victimes.

Dès lors, les participants au cours partagèrent complètement **l'importance de la sécurité humaine** : c'est de notre vie dont il est question, c'est la vie en société, la paix qui sont en jeu, celle qui se construit tous les jours car la vie est mouvement. **La PEV est un processus**. Elle n'est pas faite de concepts ou d'objectifs lointains : il s'agit, pour chacun d'entre nous, de comprendre comment agir ici et maintenant. C'est la sécurité de notre vie quotidienne et de celle de demain qui sont en jeu. Or cette notion de sécurité humaine a évolué au cours du temps : elle englobe, aujourd'hui, tous les aspects de la vie sociale, toutes nos réflexions sur le « comment vivre ensemble ». Or les guerres se poursuivent, la sécurité collective n'est souvent pas assurée et même le rôle des opérations de paix des Nations Unies en Afrique centrale pose question. Cette approche de PEV est donc universelle car même sans moyens de défense contre

la violence, les populations doivent trouver des solutions à leur survie. C'est à l'aune de ce regard qu'il est possible de **sortir la PEV du simple discours et d'en faire une attitude de vie**. Il faut cependant prouver sa pertinence et le bienfondé des politiques qui l'accompagnent.

La PEV repose fondamentalement sur **la force du dialogue**, que celui-ci ait lieu en famille, à l'école, au sein des FDS, dans l'environnement professionnel, entre les FDS et la population ou avec les groupes extrémistes. On le sait, certes. Mais les structures sociales et politiques limitent institutionnellement cette disposition naturelle de l'être humain à communiquer. « Il y a trop souvent un déphasage total entre les leaders et la base. Ils ne se parlent pas », fut-il déclaré. Cette réalité fut illustrée par de nombreux exemples pratiques puisés dans la réalité quotidienne des participants. Le dialogue fait même partie intégrante de la méthodologie du cours. Il lui fut donné une place majeure, non seulement entre les participants, mais également dans les récits des différents dialogues qui permirent un retour à la paix. Une analyse détaillée des dialogues qui se sont succédés en RCA fut même présentée au cours. Il s'agit d'un cas emblématique où les périodes de dialogues, douze depuis 1960, se sont succédées aux périodes de violence mais où jamais l'ardeur de ceux qui croient à la paix n'a faibli.

III. 3 Le rôle de certains acteurs de la société dans la PEV

Acteurs essentiels de la PEV, **les communautés** sont au centre de la prévention. Survivre à la violence est une démarche communautaire quotidienne dans de très nombreux endroits. Le sentiment d'appartenir à un groupe social qui protège l'individu est un réconfort essentiel. Il suscite espoir et créativité. Le nombre de départs dans les groupes armés est un indicateur de la force ou de l'absence de ce sentiment, une jauge de la valeur du contrat social qui lie l'individu à sa communauté et celle-ci à l'Etat. D'où l'importance d'investir massivement et à tous les niveaux dans la vie des communautés et à pousser, au niveau national, l'esprit et les politiques de décentralisation. **Les leaders politiques, sociaux ou religieux** sont essentiels à la solidité de la communauté. Quand ils jouent cette fonction de rassembleurs, le vivre-ensemble est facilité. Quand ils abandonnent leurs responsabilités, quand ils disparaissent de la région devenue violente et dangereuse, ils faillissent à leur mandat. Il en est de même quand ils placent leur intérêt personnel au-dessus de celui des populations ou qu'ils ne maintiennent pas un équilibre entre les intérêts du pouvoir central et celui de leur communauté.

Il ne fut pas assez d'intervenants pour souligner **le rôle des femmes** dans la PEV. Trop souvent laissées de côté dans les décisions qui les touchent directement, leur influence doit souvent trouver des chemins sinueux pour être effective. La reconnaissance de l'égalité entre hommes et femmes dans les décisions, débats et participation à la vie sociale du pays, est une des chances de la PEV. Cela touche le plus haut niveau de la société (parlement, FDS, société civile, médias, éducation) où des femmes ont pu montrer leurs capacités et leurs différences. Ce travail de prévention est particulièrement bien compris des associations féminines. Il est important de soutenir celles-ci, de les former à la PEV, de joindre les hommes à ces formations. Même la difficulté des femmes à parler en public peut être dépassée par l'information, l'éducation, l'utilisation des médias. C'est de leur confiance en elles dont il s'agit. Elles sont Homme (avec un grand H) et s'imposent par elles-mêmes quand elles sont prêtes. « On n'est pas femme, on le devient », « Femmes-élite, préoccupez-vous des femmes rurales », fut-il répété.

Les forces de défense et sécurité (FDS) sont au centre de la protection concrète et immédiate des populations, en tant de guerre, certes, mais avant tout en temps de paix. Pour cela, les FDS doivent pouvoir incarner un Etat utile et tisser des relations de confiance et de respect avec les communautés. C'est l'essence même de la relation armée-nation. Or, il arrive trop souvent que

la présence et l'action des FDS, à travers abus et exactions, aggravent le risque de voir des jeunes rejoindre les groupes armés et enclenchent des cycles de violence que les activités civilo-militaires des FDS ne parviennent pas, ensuite, à enrayer. Cette situation appelle plus urgemment qu'auparavant les FDS à se plonger dans la pratique de la PEV avec les populations. **Le dialogue** avec tous les acteurs locaux, la **formation** en PEV des agents sur le terrain et de leurs commandants, le **soutien politique** des responsables locaux et nationaux, des administrateurs et des médias, sont des nécessités qui ont trop tardé à être intégrées aux opérations des FDS. Car il fut reconnu que, malgré les apparences, les FDS, quand elles s'ouvrent aux besoins des populations, quand elles expliquent clairement les buts de leur présence et intègrent les principes de la PEV à leur déploiement, bénéficient de l'appui de leur environnement civil et réduisent de beaucoup les risques qu'elles courent tout en contribuant à réduire le départ des jeunes vers les groupes extrémistes. C'est **un facteur de confiance et de respect très attendu** et encore trop rare.

La question de la **création de milices** anima les débats. Les partisans justifiaient leur création sous certaines conditions : encadrement rigoureux, caractère provisoire, objectifs clairs et uniques de protection des populations, obligation complète de rendre compte, code de conduite. Les opposants, de leur côté, démontrèrent que des éléments déviants pouvaient facilement pervertir ces groupes, à commencer par des parrains de tous types (politiques, trafiquants, leaders tribaux, etc.), que ces groupes d'autodéfense ne se différencient pas des groupes extrémistes par la violence qui les caractérisaient, et qu'ils provoquaient plus de problèmes qu'ils n'en résolvaient, surtout à cause des risques de communautarisme qui en découlaient et de la question délicate de leurs désarmement et réinsertion. La question qui se posa donc au cours : en quoi peuvent-ils être des acteurs de la PEV ?

Quant aux **acteurs de la justice**, il fut souligné que leur rôle dans la PEV était essentiel par la rigueur dont ils doivent faire preuve (pas de laxisme, pas d'impunité, pas de corruption, pas de soumission au pouvoir) et la sagesse de leurs jugements. Ils jouent un grand rôle dans la pacification des états de tension qui peuvent stimuler les départs dans les groupes et par le respect de l'état de droit dont ils doivent être le garant.

Les jeunes n'ont pas été oubliés par le cours. Ce sont eux qui sont au centre de la question de l'EV et de sa prévention car ils sont les premiers concernés par la violence. Ils sont par ailleurs pris dans des conflits intergénérationnels et des questionnements d'appartenance à la nation et d'avenir. De très nombreuses associations de jeunes montrent que beaucoup sont engagés dans la société par des actions culturelles, citoyennes, économiques ou politiques. Ce sont des facteurs de importants de PEV. Ils doivent pouvoir participer activement aux cercles décisionnels car ils sont aujourd'hui parfaitement mûrs pour y être intégrés, même si les habitudes sociales sont lentes à changer.

Le débat sur le rôle des **médias** dans la PEV, fut très animé : sont-ils en mesure de diffuser des contenus alternatifs à la violence quand il s'agit de combats ? En ont-ils la permission ? Quelles sont les politiques des propriétaires des médias, tant publics que privés ? Comment réguler les médias sociaux ? Le faut-il ? Comment utiliser les médias communautaires Une fois de plus, les réponses sont dans la nuance. Mais, vu la force de pénétration des radios et des réseaux sociaux dans les zones rurales et, plus particulièrement, celles touchées par l'EV, il est indispensable que les médias suivent un fil rouge déontologique à tracer par leurs animateurs ou, pourquoi pas, par une autorité africaine des médias à mettre en place. Par ailleurs, il fut souligné que les médias indépendants, qui souffrent d'une précarité financière récurrente, doivent être soutenus pour une prévention bien comprise.

III. 4 Education et gouvernance environnementale, emblématiques moteurs de la PEV

L'éducation, on le sait, est un facteur de pacification des mœurs et de socialisation. Elle n'est cependant pas assez investie par les pouvoirs publics, par les institutions qui en sont responsables, tout comme les lieux informels de socialisation, à commencer par la famille. Elle est encore trop élitiste, sclérosée et orientée vers des objectifs qui ne correspondent pas aux réalités actuelles. Or, elle doit reposer « **sur des savoir-être plutôt que de simples savoirs** » et renforcer le sens de l'altérité. Le rôle de la famille, comme foyer central de l'éducation se doit d'être revalorisé. **L'enseignement des valeurs cardinales de la paix et de la prévention de la violence comme le dialogue, le respect de l'autre et de la gestion de la différence, doivent commencer et se pratiquer en son sein, et également constituer le cœur des programmes d'éducation formelle.** Inculquer l'esprit du bien public, de la citoyenneté et du sens des responsabilités (sur les réseaux sociaux, par exemple) fait partie d'une approche qui s'insère totalement dans la PEV.

Dernier module abordé, mais pas le moindre, **le rôle de la gouvernance environnementale** fut reconnu comme élément central de la PEV. L'Afrique regorge de matières premières dont le monde entier a besoin. Leur présence a sans aucun doute favorisé l'implantation des groupes extrémistes qui profitent des tensions entre l'Etat central et les périphéries, de celles dues à la spoliation des terres gérées depuis des siècles par les populations et des réactions à la gestion autoritaire et non inclusive des terres (ressources privatisées). Les groupes EV sont souvent perçus par les populations comme des alliés objectifs et non comme des prédateurs, comme ceux qui savent organiser une bonne répartition des revenus des ressources naturelles. Le trafic de ces richesses et le braconnage ont certes augmenté, mais au profit des populations également. Les zones d'installation des groupes EV sont généralement les plus riches en ressources (et de tous temps les plus pauvres !), avec l'or en point de mire. Comment ces questions peuvent-elles être prises en compte par la PEV ? D'abord en dialoguant avec les Etats sur leurs politiques foncières, avec les multinationales sur le respect des besoins des populations locales, avec les politiques sur la décentralisation à mettre en place d'urgence et sur la politique fiscale qui pénalise les petites communes, généralement celles qui sont occupées par les EV, et en harmonisant les politiques économiques entre les Etats et la gestion intégrée des frontières.

Pour terminer sans finir, pour finir sans conclure...

IV. Conclusion

Le cours fut dense et intensément suivi. Chacun est reparti chez lui avec le bagage de PEV qu'il aura choisi. Une chose est sûre : une fois de plus, la communauté des personnes conscientes de l'importance de la PEV et de sa mise en œuvre dans les politiques publiques, professionnelles et personnelles s'est enrichie d'un nombre imposant de hauts responsables de la région d'Afrique centrale. Ce sont toutes et tous des personnes avec qui le partage et le dialogue va se poursuivre. Elles ont contribué à **cimenter cette communauté** et à faire profiter les futurs participants aux cours qui suivront de cette expérience unique que la rencontre de Libreville a apportée.

Annexe 1 – Références utiles

- **Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent (24 décembre 2015) / Plan of Action of the United Nations Secretary-General to Prevent Violent Extremism (24 December 2015)**
Français : http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/674&referer=/english/&Lang=F
English: http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/674
- **1999 Convention de l'OUA sur la Prévention et la Lutte contre le Terrorisme / OAU Convention on the Prevention and Combating of Terrorism /**
Français : <http://www.peaceau.org/uploads/algiers-convention-terrorism-fr.pdf>
English: <https://caert.org.dz/official-documents/conventions/convention-terrorism.pdf>
- **2002 UA Plan d'action pour la prévention et la lutte contre le terrorisme / AU Plan of Action on the Prevention and Combating of Terrorism**
Français : https://www.caert.org.dz/fr/AU-official-documents/plan_action_fr.pdf
English: <http://www.peaceau.org/uploads/au-anti-terrorism-plan-of-action.pdf>
- **2004 Protocole à la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme / Protocol to the 1999 AU Convention on the Prevention and Combating of Terrorism**
Français : <http://www.peaceau.org/uploads/protocole-lutte-contre-terrorisme-fr.pdf>
English: https://au.int/sites/default/files/treaties/7787-treaty-0030_-_protocol_to_the_oau_convention_on_the_prevention_and_combating_of_terrorism_e.pdf
- **2014 Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local / African Charter on the Values and Principles of Decentralisation, Local Governance and Local Development**
Français : https://au.int/sites/default/files/treaties/36387-treaty-0049_-_african_charter_on_the_values_and_principles_of_decentralisation_local_governance_and_local_development_f.pdf
English: https://au.int/sites/default/files/treaties/36387-treaty-0049_-_african_charter_on_the_values_and_principles_of_decentralisation_local_governance_and_local_development_e.pdf
- **2014 Rapport de la Présidence de la Commission sur le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique / Report of the Chairperson of the Commission on Terrorism and Violent Extremism in Africa**
Français : https://au.int/sites/default/files/speeches/25397-sp-cps.455.rpt_terrorisme.nairobi.2-09-2014-2-0.pdf
English: https://au.int/sites/default/files/speeches/25397-sp-psc-rpt-terrorism-nairobi-2-09-2014-pdf_0.pdf
- **Plan d'action de politique étrangère pour la prévention de l'extrémisme violent du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de Suisse (avril 2016) / Switzerland's Foreign Policy Action Plan on Preventing Violent Extremism (April 2016)**
Français : https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/SchweizerischeAussenpolitik/Aussenpolitischer-Aktionsplan-PVE160404_FR.pdf
English: <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/43587.pdf>

Annexe 2 : Un mot des partenaires

L'Union africaine, son référentiel et le CAERT

Le Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) a été créé, en tant que structure de la Commission de l'Union Africaine, conformément aux dispositions contenues dans la section H, paragraphes 19 à 21 du Plan d'action de l'UA pour la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique (2002). Les objectifs fixés lors de sa création étaient d'assister les pays africains dans la construction et le renforcement de leurs capacités de prévention et de lutte contre le terrorisme, ainsi que d'assurer le rôle d'outil de veille et d'alerte et de compléter l'action internationale en renforçant la coopération entre les pays africains dans ces domaines. Des décisions ultérieures d'organes politiques de l'UA étendent ce mandat à la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent.

La Commission de l'UA, par le biais du CAERT, œuvre à:

- Renforcer les capacités des Etats à prévenir et lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, (stratégies et POA, formations, conseils...);
- Promouvoir une meilleure interaction et coordination institutionnelle aux niveaux national et régional et un meilleur développement du Mécanisme d'Alerte Précoce ;
- Œuvrer à l'amélioration du cadre politique et juridique de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
- Conduire et promouvoir la recherche sur les questions de terrorisme et d'extrémisme violent.

Ce cours, en promouvant une approche multidimensionnelle, basée sur le concept de « Sécurité humaine » pour éradiquer l'EV et le terrorisme dans les Etats membres de l'Union Africaine, s'inscrit dans la ligne droite de ce mandat du CAERT.

Le programme PEV du DFAE de suisse

Suite à l'adoption du Plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent (2016), le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de Suisse a fait de cette thématique une priorité (*). La Division Paix et droits de l'homme (DPDH) est le centre de compétences du DFAE qui met en œuvre ses priorités dans les domaines de la paix et de la sécurité humaine.

Elle a lancé dès 2016 un programme pour la PEV, lequel entreprend depuis toute une série d'activités de plaidoyer, de dialogue et de formation en faveur de cette approche de prévention centrée sur les causes de la violence et les alternatives qui peuvent être apportées. Elle mobilise également ses experts pour réaliser des activités avec ses partenaires sur le terrain.

L'initiative compte une trentaine de rencontres, au cours desquelles se sont retrouvées quelques 2000 personnalités d'horizons professionnels divers d'Afrique du Nord, de l'Ouest et centrale.

L'objectif est à la fois de proposer un espace informel de dialogue multi-acteurs sur l'approche de prévention, de mettre en exergue et de renforcer les initiatives positives représentant des alternatives concrètes à l'EV, et de contribuer au renforcement des capacités des acteurs engagés dans la PEV dans le cadre de leurs fonctions et au sein de leur communauté.

Le CAERT de l'Union africaine est un partenaire de l'initiative et il s'est allié au DFAE suisse pour le lancement de ce programme-cadre de formation pour la PEV.

(* Le DFAE suisse a adopté en avril 2016 un Plan d'action de politique étrangère pour la prévention de l'extrémisme violent – voir la référence en annexe 1)